

## **Conseil Municipal**

### **Séance du mardi 29 juin 2010 à 20 h 30**

### **Compte-rendu sommaire des délibérations**

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le mardi 29 juin 2010 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Maire, sur convocation adressée le mercredi 23 juin 2010 aux élus.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Sandrine LAGADIC (procuration à Marina LE MARC)**, **Anthony BOQUET**, **Jean Goulven MOREL (procuration à Michel CANEVET)**, **Brigitte STEPHAN (procuration à Huguette DANIEL)**.

Secrétaire de séance : **Marina LE MARC**.

#### **1 – Commission de l'aménagement et du cadre de vie**

##### 1-1 Production distribution et traitement de l'eau – Rapport annuel 2009

Daniel HASCOET a présenté le rapport portant sur le prix et la qualité des services proposés sur le territoire communal pour l'année 2009. Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

##### 1-2 Rapport du délégataire sur l'éclairage public – Bilan 2009

Thierry LE GALL a présenté le rapport d'activité de la société CITEOS sur le territoire communal pour l'année 2009. Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

##### 1-3 Règles de viabilité des nouveaux lotissement et aménagements d'urbanisme pour la desserte en fibre optique

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de prendre une délibération de principe pour généraliser l'installation d'une future desserte haut débit, dans les nouvelles opérations de lotissements et de propriétés bâties et d'autoriser le Maire à signer les conventions à venir.

##### 1-4 Travaux d'enfouissement de réseaux : programme 2011

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir la rue Charles Le Goffic, et d'y adjoindre la rue Henri Lautrédou dans sa partie rejoignant le centre bourg, au titre de l'enfouissement des réseaux électricité et téléphone - programme 2011 - des travaux menés par le Syndicat Départemental de l'Energie du Finistère (SDEF), afin de pouvoir bénéficier d'opérations subventionnées.

##### 1-5 Schémas d'aménagement : Kerallan et Ty Coat

Sur proposition de Thierry LE GALL, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider les schémas d'aménagement proposés, et d'autoriser le Maire à délivrer les autorisations d'urbanisme correspondantes, ainsi qu'à signer les documents à venir.

#### **2 – Commande publique**

##### 2-1 Chapelle de Lanvern

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les marchés, au vu de l'analyse des offres effectuées par l'architecte Mme de PONTAUD, de la manière suivante :

- **Lot n°1**, Maçonnerie, pierres de taille : entreprise **LEFEVRE** Quimper :**149.205,77€** HT,
- **Lot n°2** – Charpente métallique : entreprise **LE BARON** de Quimper – **35 252,88 €** HT,

- **Lot n°4** – Couverture : entreprise **UDOC** de Morlaix – **141 280,80 € HT**,
- **Lot n°5** – Peintures : entreprise **LE BIAVANT** de Concarneau – **28 862,35 € HT**,

2-2 Renouvellement des marchés à bons de commande : travaux sur réseaux

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les marchés, au vu des résultats et des dévolutions décidées par la Commission d'appel d'offres réunie les 17 et 28 juin dernier :

Marché n°1 : travaux sur réseaux d'eau potable : Entreprise ETPA de Pleuven,  
 Marché n°2 : travaux sur réseaux d'eaux pluviales : Entreprise ETPA de Pleuven,  
 Marché n°3 : travaux sur réseau d'éclairage public : Entreprise GARCZYNSKI de Concarneau.

2-3 Multiaccueil : avenants sur marchés de travaux

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les avenants suivants :

- LOT N°13 – Electricité, courants fort et faible - AVENANT N° 2

Entreprise EERI : En plus ; modification de l'alimentation électrique de la buanderie pour permettre le fonctionnement des appareils électroménagers retenus : 1 455,97 € HT

. TOTAL H.T..... 1 455,97 €

- LOT N°15 – Plomberie - AVENANT N° 1

Entreprise Alain DILOSQUER SA : En plus ; fourniture et pose de canalisations pour siphons de sol dans le local office traiteur et de 3 siphons de sol ; fourniture et pose d'un lavabo supplémentaire équipé d'un mitigeur et d'un siphon: 1 398,00 € HT

. TOTAL H.T..... 1 398,00 € HT

2-4 Marchés en procédure adaptée

Il a été rendu compte des divers marchés passés selon la formule de procédure adaptée depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- Fourniture de mobilier urbain (abris bus) : marché pluriannuel d'une durée de deux ans conclu avec l'Atelier Protégé de l'Association Kan ar Mor de Douarnenez pour un montant mini de 8.375 €HT et maxi de 16.750 €HT,
- Fourniture et pose de deux chaudières pour les logements d'urgence communaux : marché de travaux conclu avec l'entreprise DILOSQUER du Guilvinec pour un montant de 4 363,00€HT,
- Travaux paysagers sur la vallée de Kerbréac'h – 2<sup>ème</sup> tranche : marché conclu avec l'entreprise BELLOCQ de Quimper pour un montant de 15 580,66€HT,
- Fourniture de mobiliers et équipement de bureau pour la structure Multi accueil : marché conclu avec l'entreprise MECABURO SA Quimper pour un montant de 4 526,69 €HT,
- Fourniture de matériels pédagogiques pour la structure Multi accueil : marché conclu avec l'entreprise WESCO de Bressuire (79) pour un montant de 25 548,64€HT
- Marché pluriannuel – d'une durée de 4 ans - de travaux pour l'entretien des espaces verts communaux : marché conclu avec l'ESAT du Pays Bigouden de Plonéour-Lanvern pour un montant annuel de 33 338,50€HT,
- Marché pluriannuel – d'une durée de 4 ans – pour les travaux d'entretien de voirie, lot n°1 – préparation et bitumage : marché conclu avec l'entreprise LE PAPE de Plomelin pour un montant mini de 35.000 € HT et maxi de 140.000 € HT,
- Marché pluriannuel – d'une durée de 4 ans – pour les travaux d'entretien de voirie, lot n°2 – chaussée et voirie : marché conclu avec l'entreprise LE ROUX de Landudec pour un montant mini de 50.000 € HT et maxi de 200.000 €HT,
- Marché pluriannuel – d'une durée de 4 ans – pour les travaux d'entretien de voirie, lot n°3 – matériaux de carrière : marché conclu avec l'entreprise LE PAPE de Plomelin pour un montant mini de 10.000 € HT et maxi de 45.000 €HT,
- Marché pluriannuel – d'une durée de 4 ans – pour les travaux d'entretien de voirie, lot n°4 – plans topographiques : marché conclu avec le cabinet LE GUELLEC de Pont-l'Abbé pour un montant mini de 10.000 € HT et maxi de 45.000 €HT,
- Marché pluriannuel – d'une durée de 4 ans – pour les travaux de débroussaillage : marché conclu avec l'entreprise ADEL SERVICES de Plonéour-Lanvern pour un montant maxi de 30.000 € HT,
- Fourniture d'un photocopieur pour les services généraux de la Mairie : marché conclu avec l'entreprise REPRO CONSEIL de Quimper pour un montant de 5 687€HT,

- Fourniture de mobilier scolaire : marché conclu avec l'entreprise Mécanographie Bigoudenne de Pont-L'Abbé pour un montant de 5 229,00€HT.
- Fourniture de matériel électroménager pour buanderie de la structure multi accueil : marché conclu avec l'entreprise Barthélémy Auffray de Quimper pour un montant de 8 917,48€HT.
- Fourniture d'une tondeuse frontale Grillo FD 1500 équipée d'un bac de ramassage : marché conclu avec l'Entreprise SOFIMAT, Pencran pour un montant net de 27 456,04 HT.

2-5 Transports scolaires : prolongation de la convention et autorisation de signature donnée au Maire

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer le marché de service régulier public de transports routiers non urbains de personne, pour assurer la desserte des établissements scolaires de Plonéour-Lanvern, ainsi que l'avenant de prolongation de la convention de mandat entre la Commune et le Conseil Général.

### **3 – Commission de finances et d'administration générale**

3-1 Location précaire

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler, à l'unanimité, le bail précaire de l'immeuble rue René Le Berre, ancien garage automobile, pour 6 mois, au profit de la SCI de la gare, pour un loyer mensuel de 150€, à compter de son échéance du 15 août prochain.

3-2 Camping municipal de Mariano : régie

Le Conseil Municipal a décidé de modifier, à l'unanimité, le montant de l'encaisse de la régie de recettes du camping municipal de Mariano en la portant de 1000 à 2000€.

3-3 Décisions modificatives : budget général et budgets annexes

Le projet de décision modificative n°1 de notre budget communal pour l'exercice 2010 annexé à la convocation a été adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal. Cette DM1 est s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 53.000€ pour la section de fonctionnement. Il s'agit ici d'ajustements de crédits sur des lignes budgétaires, notamment concernant le CCAS et les rémunérations des contrats aidés.

3-4 Trésorerie : convention pour autorisation de poursuite par voie de commandement

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser, par convention, le Trésorier de la Commune à poursuivre d'éventuels redevables, par voie de commandement, sans avoir à solliciter à chaque opération l'autorisation expresse du Maire, ordonnateur et a autorisé le Maire à signer la convention à venir.

3-5 Délégation au Maire : cessions gratuites de terrains et compte rendu de délégation

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de compléter la liste des délégations accordées au Maire, en l'autorisant à accepter les cessions gratuites de terrain qui sont réalisées lors des opérations d'aménagement sur le territoire communal.

Il a également pris acte que le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été octroyée par le Conseil Municipal, a été amené à accorder la protection du fonctionnaire au titre de l'article 11 de la Loi de 1983 portant statut de la fonction publique territoriale, à un agent susceptible d'être mis en cause par une personne dans le cadre de ses fonctions à l'école.

3-6 Vente de terrain à Kerlavar

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la vente d'une parcelle, cadastrée YN 80 pour une contenance de 6904m<sup>2</sup> sur la partie sud de la ZA de Kerlavar, à l'entreprise FAILLER de PLONEOUR LANVERN et d'autoriser le Maire à prendre toute mesure pour la mise en œuvre de cette décision et notamment à signer l'acte notarié.

3-7 Lotissements : précisions sur les conditions de vente de terrains

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication portant sur les modifications relatives au régime de TVA et de droits de mutation sur les lotissements en vigueur depuis le 11 mars 2010. Ces modifications s'appliqueront désormais sur tous nos lotissements pour les cessions qui n'ont pas été engagées avant mars 2010.

3-8 Personnel communal : CAE et RI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir pour le recrutement de 4 CAE, 3 au sein des services techniques, 1 au service nettoyage des bâtiments et restauration scolaire,
- de prendre acte de la prolongation d'un contrat d'apprentissage aux services techniques et d'autoriser la création d'un contrat d'apprentissage à la cuisine municipale,
- d'adapter le régime indemnitaire du personnel communal afin de permettre le versement d'une prime de fin d'année sur 3 périodes dans l'année.

3-9 FISAC : financement de la modernisation des commerces

A la suite à la signature avec l'Etat de la convention relative au FISAC, délibérée lors du Conseil Municipal du 3 juillet 2007, la Commune pré-finançant la part FISAC, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir le dossier présenté par la crêperie PERCELAY au titre du programme FISAC, sur les bases des dépenses subventionnables avec un financement à hauteur de 15% par la Commune et 15% par le FISAC, ainsi que le dossier de l'optique BAUMONT, d'autoriser le Maire à mandater les subventions et à engager toutes formalités pour mettre en œuvre cette décision, y compris de recouvrer les financements du FISAC.

3-10 Subventions et participations communales

Sur proposition de Pierre GLOANEC, le Conseil Municipal a décidé les attributions suivantes en faveur des Associations locales :

- Association « l'Usine à l'Art » : 500€
- Association Dihun : 320€ (en remboursement du coût de sonorisation de la fête de la musique)

Le Conseil Municipal a également décidé :

- d'indemniser M. André Follic (co-organisateur de l'exposition GEO FOURRIER) en le dédommageant de quelques frais de déplacement et le cas échéant, de frais d'encadrements,
- d'acquérir 200 ouvrages (9,50€ l'unité) du catalogue de cette exposition.

3-11 Centre de secours

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'opération de restructuration du Centre de Secours, place Amiral Ronarc'h, pour un coût estimatif de 610.000€ HT, d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec le SDIS29, de donner mandat au Maire pour lancer les appels d'offres et concrétiser l'opération, y compris l'installation temporaire du centre de secours dans les locaux des services techniques de PLONEOUR-LANVERN pendant la durée des travaux prévus de février à l'été 2011.

3-12 Dénomination de voie

Sur proposition de Jean MORVAN, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de dénommer le passage se trouvant derrière la Mairie : *passage Albert Le Bail*.

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en Mairie  
le 30 juin 2010

Le Maire,

**Michel CANEVET**